

---

Jour de séance 26

le jeudi 13 mai 2021

10 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Carr :

62, *Loi modifiant la Loi relative à la compagnie Keystone General Insurance Company.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

---

Il est unanimement convenu de revenir aux déclarations de ministres.

---

M. Arseneau donne avis de motion 68 portant que, le jeudi 20 mai 2021, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que, selon les estimations, des compagnies canadiennes évitent de payer chaque année au moins de 6 à 8 milliards de dollars d'impôt fédéral sur le revenu ;

attendu que, en 2016, Statistique Canada signalait que les compagnies Irving étaient détenues par huit sociétés de portefeuille extraterritoriales, situées aux Bermudes, soit un paradis fiscal notoire où le taux d'imposition sur le revenu des sociétés est de 0 % ;

attendu que, en 2018, il a été annoncé que Services Nouveau-Brunswick et le ministère des Finances s'employaient à la création d'un registre de la propriété effective au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, pendant la période des questions orales du 19 décembre 2019, le premier ministre a dit que le gouvernement envisageait « d'apporter des modifications sur la propriété réelle dans le contexte d'une modernisation possible de la *Loi sur les corporations commerciales* » ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'octroi d'aide financière à toute compagnie reconnue pour avoir recours aux paradis fiscaux afin d'éviter de payer de l'impôt provincial ou fédéral sur le revenu

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer une mesure législative visant à mettre en place d'ici au 31 décembre 2021 un registre de la propriété effective accessible au public.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 37, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 35 et 36 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi sur les emprunts de 2021*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi sur les emprunts de 2021*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h 2.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> S. Wilson, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, la présidente suppléante de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 61, *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M<sup>me</sup> Shephard, appuyée par l'hon. M. Savoie, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 61, *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 5, reprend à 15 h 20. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

#### POUR : 25

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Holland	M <sup>me</sup> Bockus
l'hon. M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Green	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M <sup>me</sup> Dunn	M <sup>me</sup> Anderson-Mason
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Hogan
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M <sup>me</sup> Scott-Wallace	M. Ames
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Allain	M. Carr
l'hon. M. Fitch	l'hon. M <sup>me</sup> Johnson	M. Turner
l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Wetmore	
l'hon. M. Crossman	M <sup>me</sup> S. Wilson	

---

CONTRE : 22

M. Arseneault	M. LeBlanc	M. Legacy
M <sup>me</sup> Thériault	M. K. Chiasson	M. Guitard
M. Melanson	M. C. Chiasson	M. Gauvin
M. McKee	M. Bourque	M. Mallet
M <sup>me</sup> Landry	M. LePage	M. Landry
M <sup>me</sup> Harris	M. D'Amours	M. Arseneau
M. Coon	M <sup>me</sup> Mitton	
M. Austin	M <sup>me</sup> Conroy	

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 49, proposée le jeudi 25 mars 2021 par M. D'Amours, appuyé par M. McKee.

Le débat se termine. La motion 49, mise aux voix, est adoptée.

---

La séance est levée à 17 h 59.